

NOTE SUR LE PROJET DE BUDGET du SEJSVA 2009

Un budget de rigueur

Au moment où la crise financière pose la question de l'Etat et où son engagement massif est appelé par les banques et riches actionnaires, ce projet de budget accentue le recul de l'Etat.

Ce qui est certain c'est que les engagements du candidat Sarkozy, pour mettre le sport au centre de la société, sont loin de produire leur effet... c'est un centre mou !

Sur les 3 ans à venir, les perspectives ne sont guère réjouissantes. Le tableau 1 indique mes perspectives budgétaires 2009/2011 : plus de 40 millions de supprimés soit une perte de plus de 14% sur le programme sport.

Dans la construction du budget du SEJSVA, la RGPP va aider à limiter les coûts de fonctionnement, à faire face aux questions de fonctionnement ; en même temps, la saignée est telle que la politique de soutien aux associations, comme à l'emploi sportif va s'en trouver fortement affectée. De façon plus générale, les incidences portent sur tout ce que ce gouvernement juge « inutile », les fonctionnaires (- 230 ETPT) et le sport pour tous.

Tableau 1

	PLF 2009	PLF 2010	PLF 2011
Mission sport	787 081 421	768293041	747106662
Ecart (%)		- 20 000 .000	-20 000 000
Sport	220.478 000	207.572.000	178 040 000
Ecart (%)		-12 906 000 (-5,8)	-29 532 000 (14,2)
Ecart 2009/2011		- 14,2%	

Sur les actions

Le tableau 2 nous donne les principales indications :

- Le budget JS va culminer à 0,28% du budget de l'Etat !
- Sa progression en valeur absolue est insignifiante (+0,4%), en deçà de l'évolution globale du budget général (+2%) et du rythme de l'inflation actuelle située à 3,1% ; la perte sèche de ce budget se situe donc à 3%.
- Si nous y agrégeons les crédits CNDS, la perte s'élève à 8% faute de reconduction des crédits liés au PNDS. Les promesses de Sarkozy s'envolent à une vitesse jamais vue jusqu'alors, le gouvernement ne cherchant même pas à maquiller a minima ce budget.

Les effets de cette faiblesse budgétaire sont rapidement visibles ; ainsi, les indicateurs sur la prise de licence féminine et des licences en ZUS, montrent des ambitions de progression particulièrement navrantes sur des dossiers pourtant essentiels dans la politique sportive : +0,3% pour les licences féminines et +0,1% en ZUS ! N'allons pas chercher ailleurs le déficit

en médailles olympiques chez les féminines ! Madame Bachelot devrait s'en inquiéter ouvertement...

Partant de là l'équation est simple. Voulant préserver le haut niveau, le gouvernement va faire supporter au sport de masse les coupes de crédits : -20,35% (cf tableau 2) ; Les crédits d'Etat exsangues ce sont les ressources liées aux jeux de hasard et au spectacle sportif (CNDS) qui sont chargées de prendre le relais. Tout un symbole. Non seulement les pratiquants, qui financent déjà majoritairement le sport, et qui rapportent à l'Etat par le biais de la TVA bien plus qu'il ne le subventionne, vont être mis à contribution supplémentaire, mais aussi les communes et collectivités territoriales qui seront appelées à soutenir les associations et les licenciés. C'est ce que le ministère appelle l'« effet de levier » : 2% de la dépense sportive est fournie par ce ministère induit un financement « extérieur » de 98% pour conduire à un volume de 1,8% du PIB. Nous comprenons mieux pourquoi ce budget n'a pas besoin d'être abondé. Cette orientation s'inscrit dans une vision cantonnée au seul pilotage stratégique de ce secteur, à savoir, donner les cadres réglementaires au sport (loi sur les questions de violence, dopage, aider les fédérations à se professionnaliser, contrôler l'utilisation des fonds publics) afin que son image sociale et le rôle éthique qu'on entend lui faire jouer puisse avoir un quelconque crédit. Ces dispositifs élaborés, reste aux acteurs à les occuper pleinement sous l'œil attentif de l'Etat mais peu décidé à beaucoup déboursier.

Concernant le sport de haut niveau, la fin du PNDS (perte des 63 millions d'€ de 2008) est partiellement épongé par une rallonge à usage négocié de 17 millions d'€

En clair, l'effort de l'Etat consiste à aider à hauteur de 72 centimes d'€ chaque pratiquant sportif, dans le même temps où il alloue 10612€ à chaque sportif de haut niveau inscrit sur la liste nationale ; cela montre au moins l'effort qu'il a à produire pour penser une politique de sport de masse.

Concernant les CREPS, la poursuite de leur rentabilité est poursuivie sans qu'à aucun moment la question essentielle de leur mission soit posée. Nous savons que les réflexions engagées par audit et Inspection Générale interposés sont sous la haute influence des décisions du CMPP d'avril 2008, qui concluait qu'a priori 7 à 11 CREPS étaient de trop... Dans l'immédiat ceux-ci doivent répondre à l'injonction « d'amélioration du taux de leurs ressources propres, au taux d'occupation de leurs capacités d'hébergement ».

Tableau 2

	2008	2009	%	
BUDGET SEJSVA (hors CNDS°)	783 893 596	787 081 421	+0,4%	
SPORT	207.911.026	220.478.000	+6	
Plus grand nombre	27.402.952	21.824.000	-20,35	
Haut niveau	147.418.165	164.491.000	+11,5	
Protection des sportifs	15.266.972	14.919.000	-2,2	
Promotion des métiers du sport	17.822.937	19.244.000	+7,9	
CNDS	266.000.000	208.600.000	-21,57	
TOTAL SPORT + CNDS	473 911 026	429 078 000	-5,1	

Les emplois

30627 postes sont supprimés dans le budget général dont 230 à jeunesse et sport. Il est clair que la RGPP va jouer un rôle majeur dans ce mouvement de suppression. Cette révision va conduire à repenser les profils et missions des personnels sur fond de rétraction du service public du sport. Dans l'immédiat, on doit constater l'extrême discrétion de ce ministère sur cette question ; visiblement, avec pareil budget nous devons faire l'hypothèse que le gouvernement a enterré un quelconque dispositif de développement du sport, sous quelque forme que ce soit et que son urgence est de dissimuler la faillite des engagements du candidat Sarkozy.

Le tableau ci-dessous donne l'état des emplois

Emplois exprimés en ETPT

Catégorie d'emplois	Plafond autorisé 2008	Demandes pour 2009	Variation 2008/2009
Personnels d'encadrement et d'inspection	993	927	-66
Personnels techniques et pédagogiques	3396	3202	-194
Personnels d'administration de maintenance et de santé	2655	2685	+30
TOTAUX	7044	6814	-230

Quelques éléments supplémentaires

Comme le précédent, ce budget révèle quelques décisions surprenantes :

1. A partir d'un contrat de concession « amicalement léonin », l'Etat va reverser au consortium qui gère le Stade de France la somme de 6,38 M€(soit 3% du programme sport), alors que la gestion est bénéficiaire !
2. Le loyer de l'INSEP, dans le cadre du PPP s'établit à 4,78 M€mais va monter en puissance jusqu'à 11M€an sur 30 ans. Au final, un coût considérable pour l'Etat eu égard à la somme estimée pour l'opération (150 M€).

Sur ces deux dossiers il serait utile que les parlementaires mènent l'enquête tant les sommes engagées sont considérables : 51% des crédits alloués au sport pour le plus grand nombre.

3 Le droit à l'image pour certains sportifs professionnels, (qui consiste à faire rembourser par l'Etat à l'ACOSS, des charges sociales dont il les a exonérés) est fixée à 26 M€soit un montant bien supérieur à ce que donne l'Etat au sport de masse, et 16% des sommes consacrées au haut niveau ! Un rapport sénatorial (n° 255, Sergent), très insuffisant, a décidé de poursuivre une opération qui plombe les crédits sports et n'apporte que peu dans les budgets des clubs pro (cette exonération équivaut à 3% environ de leurs budgets). On peut se demander d'ailleurs si les dispositifs TEPA et les 600 millions de contrats TV ne devraient pas faire face à cette dépense ?